



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cyclisme

Question écrite n° 114919

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la question préoccupante de la disparition des critériums régionaux et plus généralement de l'avenir du cyclisme en France. Le Tour de France est une compétition formidable à de nombreux égards, notamment parce qu'il permet de placer le cyclisme au premier plan de la scène médiatique au moins pendant les trois semaines que dure la compétition. On assiste depuis de nombreuses années désormais à la mondialisation des courses cyclistes. Cela est probablement très positif, mais à condition que cela ne mène pas à la disparition des critériums régionaux, ce qui serait dramatique pour le cyclisme et pour le sport en général. Les critériums régionaux sont en effet nécessaires à la formation des jeunes cyclistes et permettent à de nombreux citoyens d'assister gratuitement et en plein air à une compétition sportive de haut niveau. Aussi l'inquiétude formulée par de nombreux professionnels du cyclisme sur l'avenir de critériums régionaux est-elle fondée. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre afin de calmer ces inquiétudes en garantissant l'avenir de ces compétitions régionales et de ce fait, l'avenir du cyclisme professionnel et amateur.

Texte de la réponse

Depuis de nombreuses années, le nombre de courses cyclistes organisées sur le territoire national ne cessait de diminuer. Ainsi, la Fédération française de cyclisme (FFC), fédération agréée par le ministère des sports et délégataire notamment pour l'organisation du cyclisme sur route, a vu le nombre des compétitions qu'elle organisait passer de 10 279 en 1998 à 6 771 en 2009. Certains facteurs tels que l'intensification de la circulation urbaine et périurbaine, l'accroissement des risques juridiques et l'appauvrissement des forces bénévoles restreignent le développement de l'offre de manifestations cyclistes sur l'ensemble du territoire. Aussi est-il pertinent que les pouvoirs publics accompagnent et facilitent l'organisation des courses cyclistes. C'est pourquoi le projet fédéral de la FFC, soutenu par le ministère des sports dans le cadre de sa convention d'objectifs avec cette fédération, s'attache à développer la capacité et la qualité de l'accueil de tous les publics dans ses clubs affiliés et à promouvoir l'organisation de manifestations cyclistes pour le plus grand nombre. Le ministère des sports intervient en soutenant les projets de la FFC qui seront définis à la lumière du bilan des actions menées sur la période 2009-2012. D'autres acteurs se mobilisent pour accompagner la FFC afin de favoriser le développement des courses cyclistes en France. Ainsi, une convention-cadre a été signée entre le ministère chargé de l'intérieur, la FFC et la Ligue nationale de cyclisme (LNC) pour l'encadrement des courses cyclistes : l'application de l'arrêté du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie fait l'objet d'une mise en œuvre garantissant la pérennité des épreuves sportives cyclistes existantes et prévoit une application progressive de l'augmentation des coûts des services d'ordre pour les organisateurs. Un premier bilan de ces actions a été fait : on constate qu'en 2010 ce sont 7 626 courses cyclistes sur routes qui ont été organisées sous l'égide de la FFC, soit 855 de plus que l'année précédente.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114919

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7823

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12363